



Rectorat de l'académie de Créteil  
DPAE 2  
Gestion des opérations collectives  
Tél : 01 57 02 61 94  
Mél : ce.dpaeactesco@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu Vu le décret 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 5 novembre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Créteil du 15 janvier 2021 ;

## **Arrête**

**Article 1** : Sont inscrits, au titre de l'année 2022, sur le tableau d'avancement au grade des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieure (SAENES) de Classe Exceptionnelle, les SAENES de Classe Supérieure dont les noms suivent :

1. M. KACED Mustapha, affecté au lycée du Gué à Tresmes à CONGIS-SUR-THEROUANNE ;
2. Mme WESTEL Stéphanie, affectée au collège Les Closeaux à RUNGIS ;
3. M. ONOKOKO DIMOKE DOONG Jean-Claude, affecté au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
4. Mme AUVILLE Nathalie, affectée au lycée Marcelin Berthelot à ST MAUR DES FOSSES ;
5. M. LEVEQUE Christophe, affecté au collège Langevin Wallon à ROSNY-SOUS-BOIS ;
6. Mme DUPRE Béatrice, affecté au lycée Simone Signoret à VAUX LE PENIL ;



7. Mme GAUDY Maryline, affectée au collège la grange du bois à SAVIGNY LE TEMPLE ;
8. Mme ESTEVE Josselyne, affectée au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
9. Mme ORSI Corinne, affectée au collège Pierre Curie à BONDY ;
10. M. SOW NGALAM, affecté au collège Albert Camus à NEUILLY-SUR-MARNE ;
11. Mme RAVAT Sophie, affectée au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
12. Mme JACQUOT Béatrice, affectée au lycée Charles Le Chauve à ROISSIE-EN-BRIE ;
13. Mme AGOT Marie-Neige, affectée au lycée Flora Tristan à NOISY LE GRAND ;
14. Mme RODRIGUES Marylou, affectée au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
15. Mme BINARD Monique, affectée au lycée Paul le Rolland à DRANCY ;
16. Mme SKIBA Audrey, affectée au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
17. Mme LIMERY France, affectée au collège Les Prunais à VILLIERS-SUR-MARNE.

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le **21 JUIN 2022**  
Pour le recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil  
Directeur des Relations et des Ressources Humaines  
Mehdi CHERFI